



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, Frank Pappas, tenue au lieu des séances, le mercredi 29 octobre 2025 à 17 h et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

- Madame Annemarie Masson, conseillère au poste numéro 1 (en visioconférence)
- Madame Claudia Baruch, conseillère au poste numéro 2 (en visioconférence)
- Monsieur Christian Bélanger, conseiller au poste numéro 4
- Monsieur Alain Leclerc, conseiller au poste numéro 5 (en visioconférence)
- Monsieur Charles Coulson, conseiller au poste numéro 6

Sont également présentes la directrice générale, madame Nadine Bonneau et la greffière, madame Karell Morin.

Est absente madame Julie Dandurand, conseillère au poste numéro 3

Notes :

- Le maire, monsieur Frank Pappas, a participé à la séance par visioconférence conformément à l'article 323.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- La conseillère madame Julie Dandurand était connectée par moyen technologique lors de la séance. Toutefois, se trouvant à l'extérieur d'un territoire limitrophe au Québec, sa participation n'est pas reconnue conformément au même article. Elle est donc réputée absente pour les fins du quorum et des délibérations.

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
 - 4.1 Octroi d'un contrat – Remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage d'eaux usées
- 5 Levée de la séance

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2025-10-173

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Charles Coulson, appuyé par monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

4. **SUJETS À TRAITER**

2025-10-174

4.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU POSTE DE POMPAGE D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au remplacement du panneau de contrôle du poste de pompage d'eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'en vertu du *Règlement numéro 2022-719 sur la gestion contractuelle*, un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à deux entreprises de fournir un prix pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de contrôle du poste de pompage d'eaux usées incluant tous les équipements;

CONSIDÉRANT que les deux entreprises ont effectivement fourni un prix pour ce projet et que l'offre de Groupe BEI est la plus avantageuse pour la Ville d'Estérel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Alain Leclerc, appuyé par madame Annemarie Masson et résolu que ce conseil :

OCTROIE un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de contrôle du poste de pompage d'eaux usées incluant tous les équipements à l'entreprise Groupe BEI pour un montant de 45 127,69 \$, taxes incluses;

AUTORISE la directrice générale et trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité



2025-10-175

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Claudia Baruch, appuyé par monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 16, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière

Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).